

* **Augmentation
des débits réservés**

*Le lutin
et la clé*



Le 14 février 2008, la Commission Locale de l'Eau prenait la décision d'augmenter les « débits réservés » à l'aval des barrages EDF qui domestiquent le Verdon. Ces nouveaux débits sont effectifs depuis le 30 mai 2011. La rivière sort gagnante d'une longue démarche de concertation. En page suivante, vous trouverez « Le lutin et la clé », un document qui explique, sous forme de conte, quelle a été cette démarche.

Ce conte existe sous forme d'une exposition en 3 panneaux de 0.80 m x 1.80 m. Sur demande, il peut être utilisé par les communes du Parc.

Contact au Parc : Corinne Guin,
mission eau.

inf' eau

Verdon

* **Partenariat avec EDF**

Les nouvelles pistes

Le 12 octobre 2011 à La Martre, les élus du comité syndical du Parc ont examiné le bilan de trois ans de partenariat entre le Parc du Verdon et EDF Production Méditerranée, et validé de nouvelles pistes de collaboration pour la suite de ce partenariat.

Signée en avril 2008, la convention de partenariat définissait des axes de collaboration technique et/ou financière entre le Parc et EDF : gestion concertée de la rivière, développement économique local respectueux du Verdon et de ses ressources, sensibilisation au développement durable.

De nombreuses actions ont été réalisées ou engagées au cours de ces trois années, par exemple :



Protection des berges en génie végétal à Sainte-Croix

- Programme de lutte contre les érosions de berge autour du lac de Sainte-Croix : étude, travaux sur les communes de Sainte-Croix et des Salles-sur-Verdon
- Augmentation des débits réservés à l'aval des barrages de Chaudanne et de Gréoux
- Réalisation d'une passe-à-poissons sur un seuil à Castellane
- Contribution aux travaux d'entretien des cours d'eau
- Financement d'études et de projets d'aménagements :
 - > Etude d'aménagement écologique et paysager de la queue de retenue du lac de Castillon par la commune de St-André
 - > Projet d'équipement de sentiers pédestres de découverte avec tables de lecture paysagère par l'Office de Tourisme de Gréoux-les-Bains
 - > Conception et mise en place de panneaux d'accueil du public sur Sainte-Croix
- Participation à la relance de l'activité associative « eau vive » sur Castellane
- Financement d'opérations de sensibilisation/éducation à l'environnement (dispositif écogardes, Classes Parc)
- Etc.

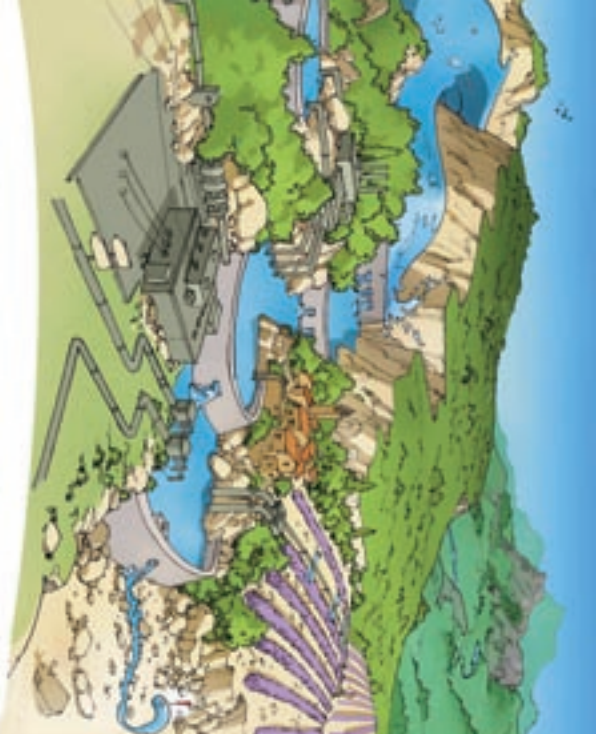
Après avoir approuvé ce bilan, les élus ont validé les pistes d'évolution pour la nouvelle convention de partenariat :

- Réflexion sur un outil d'information des acteurs locaux du tourisme sur la gestion des ouvrages hydroélectriques (niveau des lacs, etc.)
- Implication dans une expérimentation sur la mise en place de navettes touristiques électriques
- Co-organisation d'une journée à destination des scolaires, dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau 2012
- Implication dans la réflexion sur une structure de gestion des gorges et du lac de Sainte-Croix, et accompagnement de projets d'animation autour du lac
 - Accompagnement d'un projet de valorisation des bois issus de l'entretien des cours d'eau pour l'amendement de parcelles agricoles
 - Etc.



Construction de la
passe à poissons sur
un seuil à Castellane





Le lutin et la CLÉ

L'histoire édifiante d'une rivière généreuse et d'un gourmand raisonnable

1 Il était une fois une rivière courageuse, le Verdon, qui avait baillé, à travers la roche, un passage vertigineux appelé - gorges du Verdon -. Bien plus tard, la rivière courageuse avait vu apparaître un petit animal courageux debout sur deux pattes : Rhorme.

Être gâté courageux, on s'entraîne. La rivière avait donc généreusement gâté son eau à Rhorme pour élever ses viles, pour arroser ses champs, pour alimenter ses industries, pour produire son électricité, pour divertir des loisirs. Elle l'avait même aidé à construire 5 barrages pour produire de l'électricité et faire des réserves d'eau.

Mais, ... Rhorme avait fini par devenir gourmand. Il avait pris un peu trop de ventre et la rivière manquait d'eau.

Le Verdon est une rivière domestiquée par Rhorme. 5 barrages régulent son eau. Leur fonction est, d'une part de produire de l'énergie hydro-électrique (c'est la mission d'EDF), d'autre part d'alimenter la région en eau (c'est la mission de la Société du Canal de Provence qui fournit l'eau à 65 agglomérations dont celles de Marseille, Toulon et Aix-en-Provence). Les barrages doivent cependant laisser couler une quantité d'eau suffisante pour que la rivière reste vivante. C'est ce que l'on appelle « le débit réservé ».



2 Or, il y avait, dans cette région, un curieux lutin nommé Parc qui rêvait que tout le monde s'entende et que l'on prenait pour un idéaliste. Il était de fait à l'aide et chacun criait qu'il voulait ça, qu'il voulait ça, qu'il avait droit à ça, qu'il avait droit à ça.

Au milieu de tout ce bruit, il était difficile d'entendre l'appel au secours lancé par la petite voix de la rivière. Le lutin cherchait donc comment s'y prendre. Un beau matin, il trouva enfin la clé : connaissant la bonne volonté de tous ses amis, il proposa à chacun de venir s'accrocher à cette des autres.

Tout le monde s'accrocha alors autour d'une même table et on se mit à parler de la rivière.

La CLÉ est la commission locale de l'eau. Sorte de parlement de l'eau dans le bassin versant du Verdon, elle réunit depuis 2003 tous ceux qui sont concernés par la gestion de l'eau du Verdon. On trouve donc autour d'une même table : les élus communaux, départementaux et régionaux, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), les associations de protection de la nature, les professionnels des activités d'eau vive, les fédérations sportives, Electricité de France (EDF), la Société du Canal de Provence (SCP), les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques, les chantiers d'agriculture, le centre régional de la propriété forestière, etc. Aidé par le Parc naturel régional du Verdon, dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Verdon (SAGE Verdon) elle est le lieu de concertation où doivent se prendre les décisions concernant l'eau du Verdon.



3 Il lutin du temps, suffisamment de temps, pour que chacun dise ce qu'il avait à dire et entende ce que les autres avaient à dire. Alors que l'on avait commencé à l'aide, la nuit survint sans que l'on soit d'accord. Mais chacun avait été entendu, ce qui l'avait rendu disponible pour écouter la voix de la rivière, une voix claire, ferme mais sans colère, une voix qui disait que Rhorme n'avait encore sa place que si la rivière avait la sienne. La nuit portait conseil, on se rendit à la rivière et au partage. Chacun décida alors, courageusement, de donner un peu de son eau pour que la rivière vive mieux.

Morale : Quand la parole tourne, l'eau coule.

Le 14 février 2006, la CLÉ prenait, à l'unanimité de ses membres, la décision d'augmenter les débits réservés à l'aval des barrages. Avant d'augmenter réellement ces débits, il a fallu en mesurer les impacts ainsi que les risques. EDF a dû modifier ses installations de production électrique. Ces opérations ont été cofinancées par EDF et l'Agence de l'Eau. Depuis le 30 mai 2011, le débit réservé est passé de 0,3 mètre cube par seconde à 1,5 mètre cube à 3 mètres l'heure, à l'aval du barrage de Chaudverne. Il est passé de 1 m3/s à 2,2 m3/s, à l'aval de celui d'Espagnon-de-Verdon.

Il est intéressant de noter que les résultats obtenus par la concertation dépassent largement les obligations réglementaires. En effet, la loi sur l'eau demande, qu'au 1^{er} janvier 2014, les débits soient augmentés mais dans une proportion très inférieure. Observer que l'ensemble des acteurs concernés définitive une solution consensuelle n'était pas évident. Il a fallu du temps de concilier des enjeux parfois contradictoires : la production hydroélectrique, l'irrigation en eau de la région, les activités économiques liées à l'eau sur la rivière et sur les lacs, le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La CLÉ et le Parc se sont attachés à prendre en compte les aspects socio-économiques, conformément à la Charte du Parc. Chacun a pu faire entendre ses attentes et s'engager à comprendre celles des autres. La démarche a abouti à une décision courageuse. C'est la rivière qui sort gagnante de cette démarche ainsi que la raison d'être des parts naturelles régionales : une gestion équilibrée des milieux naturels grâce à l'implication de tous.

Il y a toujours, on disait : « La réalité dépasse la fiction ». • Désormais, on dira : « La concertation dépasse la réglementation. »

*Épandage des boues de stations d'épuration

Que faut-il en penser ?

L'épandage des boues d'épuration suscite inquiétudes et débat. Le Parc a lancé deux initiatives : une étude par l'intermédiaire de la commission « Eau » ; une implication des citoyens en missionnant le Conseil de développement du territoire du Parc naturel régional du Verdon.



Des membres du conseil du développement assistent à un épandage de boues.

Entre défenseurs du « Principe de précaution » et partisans de la « Valorisation agricole », les épandages de boues d'épuration suscitent inquiétudes et débat dans les communes concernées. Bien que nous soyons tous, individuellement, des producteurs de boues, leur élimination reste problématique, surtout s'il s'agit de boues venues d'autres départements.

Les odeurs, premier sujet d'énervement et de conflit, ont été l'élément déclencheur de la polémique, qui se focalise aujourd'hui sur la question des risques pour l'environnement et la santé. Cependant, les informations mises à disposition des citoyens du territoire sont trop rares pour pouvoir se faire une opinion éclairée. Tous, particuliers ou associations, soulignent les difficultés rencontrées pour parvenir à savoir ce qui se passe réellement.

Le Parc s'est donc engagé à s'informer sur cette problématique. Une étude a été réalisée. Elle englobait un état des lieux précis des pratiques d'épandages sur notre territoire, ainsi qu'un bilan des connaissances scientifiques actuelles sur les impacts environnementaux et sanitaires de ces épandages. Ce travail a permis d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : D'où viennent les boues épandues dans le Verdon ? Que trouve-t-on dans les analyses de boues ? A quelle surface agricole correspondent ces épandages ? Les épandages sont-ils en augmentation dans le Verdon ? A qui ces épandages profitent-ils réellement ? Que savons-nous des risques pour l'environnement ? Pouvons-nous maîtriser les odeurs ? Qui contrôle les épandages ? etc.

Pour rendre ces informations accessibles à tous, un dossier d'information est dès à présent disponible sur le site Internet du Parc (www.parcduverdon.fr), dans la rubrique « Les Publications du Parc », ou sur demande à la maison du Parc, ainsi qu'un ensemble de références documentaires permettant à chacun de se faire un avis sur cette question...



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Association loi 1901 déclarée sous le N° W04300502
le 04 août 2009 et au JO N° 34 du 22 août 2009
La Maison du PARC Naturel Régional du Verdon
Domaine de Valx 04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE
Tél. 04.92.74.68.00 - Fax : 04.92.74.68.01
conseil-developpement@parcduverdon.fr



...Le Parc a en parallèle saisi le Conseil de développement en lui demandant d'aller au devant des habitants et des acteurs de la question. Des entretiens d'écoute menés par des sociologues, suivis d'un débat public très intéressant qui a eu lieu le 19 octobre ont permis de donner la parole à chacun.

Trois groupes de réflexion vont désormais prendre en compte l'étude et les points de vue sur 3 thèmes :

environnement, économie, agriculture.
Tout citoyen intéressé est convié à contacter Fatima Amagnouj du Conseil de développement pour se joindre aux groupes de travail.

**Contact au Parc : Fatima Amagnouj,
conseil de développement.**